



HAL
open science

Grade Master - Diplôme d'études en architecture

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade master. Grade Master - Diplôme d'études en architecture. 2016, École nationale supérieure d'architecture de Normandie. hceres-02041982

HAL Id: hceres-02041982

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041982v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation Formation conduisant à un diplôme conférant le grade de master

Diplôme d'état d'architecte

- Ecole nationale supérieure d'architecture de Normandie

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de l'établissement

L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSA Normandie), située à l'est de l'agglomération rouennaise, bénéficie d'un positionnement lisible dans le développement de la future grande région Normandie. Elle est membre fondateur de la conférence de l'enseignement supérieur de l'agglomération de Rouen (CESAR). Elle est également membre de la ComUE (Communauté d'universités et d'établissements) Normandie Université qui regroupe, à côté de l'ENSA, les universités de Caen-Normandie, du Havre, de Rouen, l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen et l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Rouen.

L'enseignement de l'ENSA Normandie conduit à la délivrance du Diplôme d'études en architecture (DEEA) et du Diplôme d'état d'architecte (DEA). L'école offre aussi la possibilité de suivre la formation conduisant à l'obtention de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). Il existe en outre un master *Diagnostic de réhabilitation de l'architecture du quotidien* (DRAQ), co-habilité avec l'Université du Havre, et un master *Filière architecture et paysage* délivré dans le cadre d'une coopération pédagogique internationale avec l'ENSA de Bordeaux, l'ENSA de Toulouse et l'Université d'architecture de Hanoï (UAH).

En 2014, l'école a accueilli 340 étudiants en DEEA et 241 en DEA.

Présentation du diplôme

Le Diplôme d'état d'architecte (DEA) est le diplôme délivré au terme du 2^{ème} cycle d'études, d'une durée de deux années, auquel est conféré le grade de master. Ce 2^{ème} cycle offre aux étudiants en architecture, d'une part, le renforcement et l'approfondissement des connaissances acquises en 1^{er} cycle et, d'autre part, l'ouverture sur des méthodes réflexives quant au caractère opératoire du projet. Les enseignements sont construits de manière horizontale par thématiques dans l'objectif d'aider les étudiants à effectuer un choix permettant de définir un parcours personnalisé. Le cursus est structuré en quatre semestres, chacun validé par 30 ECTS (european credits transfer system), et en onze unités d'enseignements (UE).

Synthèse de l'évaluation

- Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

L'autonomie critique est un des principaux objectifs de la formation, elle s'exerce dans la capacité à concevoir et à projeter des projets architecturaux, urbains et paysagers au carrefour d'enjeux pluridisciplinaires. Quelle que soit la thématique abordée, les études font appel à des connaissances historiques, scientifiques, techniques, culturelles, de société et d'environnement. L'enseignement de la conception reste au cœur de l'apprentissage pour 50 % du temps d'enseignement encadré. Cet enseignement est enrichi par des apports davantage professionnalisant comme le droit, l'économie, le rôle des acteurs dans l'évolution du (des) métiers de l'architecture. Un stage complète la formation ainsi que le perfectionnement en anglais sanctionné par le test d'évaluation TOEIC.

Les compétences attendues reprennent l'étendue de celles indiquées dans la directive concernant la culture du projet dont la liste dresse un profil idéal de capacités : « interroger les données programmatiques, expertiser la complexité des paramètres du processus de projet, diagnostiquer les contraintes de l'existant (de l'ensemble des implications techniques, sociales, environnementales, politiques, culturelles, etc.), élaborer une pensée critique aux différentes échelles de l'édifice de la ville du territoire, conduire le processus de production du projet complexe, seul ou en équipe dans un délai défini, concevoir des solutions techniques de mise en œuvre adaptées à toutes les échelles, maîtriser l'environnement numérique de production des documents de représentation (du dessin sensible aux maquettes numériques intégrées), connaître les règlements de sécurité, les normes du bâtiment et la mise en œuvre des matériaux, connaître l'environnement professionnel et ses évolutions, connaître les réalisations contemporaines propre au domaine et à celui de l'art et de la culture, - connaître les enjeux sociétaux, techniques, politiques et esthétiques de la réalisation du cadre de vie, etc. ».

Pour atteindre ces objectifs, les orientations propres à l'école, clairement identifiées, s'appuient sur quatre thématiques distinctes :

- 1-Projet urbain,
- 2-Réhabilitation/Transformation,
- 3-Expérimentation, cultures constructives,
- 4-Architecture, paysage, environnement.

Chaque semestre permet l'acquisition de 30 ECTS et s'organise sur 16 semaines :

- 1 semaine d'introduction avec workshop, visites, etc.,
- 13 semaines d'enseignement en atelier, cours, TD, etc.,
- 1 semaine d'examens,
- 1 semaine d'ateliers et d'évaluation des projets (trois jours d'atelier et deux jours de rendus des évaluations).

Chaque enseignement fait l'objet d'une notation, et chaque UE est obtenue avec la moyenne des notes obtenues, et une application de coefficients. Les examens sont organisés en contrôle continu ou lors des semaines affectées. Les rattrapages sont permis pour les notes inférieures à 10 (avec 0 comme note éliminatoire), mais l'enseignement de projet n'est pas rattrapable pour les notes inférieures à 8/20. La mise en place des soutenances du PFE (projet de fin d'étude) en semestre impair conduit à des césures dans le déroulé de la formation, environ la moitié des étudiants obtiennent leur DEA en trois ans.

Les étudiants sont évalués chaque semestre à l'intérieur des UE. Les indications concernant les jurys de semestre et de PFE sont précisément détaillées dans le règlement des études. Il n'existe pas de spécifications sur le fonctionnement des jurys de mémoire.

Les compétences visées s'obtiennent aussi lors d'enseignements optionnels, en particulier sur la question des acteurs concernés par le projet. Les modalités pédagogiques permettent à l'étudiant de construire un parcours personnel, reposant sur un choix parmi les quatre thématiques proposées. Chaque étudiant doit valider au moins trois de ces thématiques.

L'enseignement articule des ateliers, des travaux dirigés et des cours théoriques. Une problématisation spécifique se superpose à chaque semestre (expérimentation et matérialité en semestre 7 (S7) - architecture, paysage et environnement en semestre 8 (S8) - projet urbain en semestre 9 (S9)). Cette combinatoire, augmentée de l'obligation de validation de trois thématiques sur quatre, semble provenir à la fois d'une continuité avec l'ancien programme pédagogique et à la fois de la volonté de mutualisation des connaissances. La lisibilité du fonctionnement mis en œuvre n'est pas immédiate.

Le PFE, caractéristique de la discipline, se situe dans le prolongement des trois thématiques abordées successivement. Il permet aux étudiants de choisir leur référent d'encadrement en fonction de leur sujet. Le caractère pluridisciplinaire de l'accompagnement du PFE est assuré par la collégialité des enseignants. Le dossier aurait dû davantage préciser les modalités de continuité entre le S9 et le S10 (semestre 10).

Les 4 séminaires développent indépendamment d'autres questionnements dont un séminaire nouvellement créé sur les problématiques environnementales. Les étudiants définissent l'objet d'étude de leur mémoire en S7, appliquent la méthode en S8, rédigent et soutiennent en S9. Le dossier indique : « Les lieux de séminaires sont les lieux du développement de la recherche ». Il faut noter l'existence du séminaire « Architecture arts cinéma » que l'on ne retrouve pas dans tous les documents. Les séminaires de recherche sont encadrés par des enseignants titulaires d'un doctorat (de différents champs disciplinaires). Mis en œuvre sur trois semestres, ils doivent permettre une progression de la problématisation et un approfondissement de la recherche. L'évaluation du mémoire est effectuée par les enseignants encadrants les séminaires. La qualité du mémoire peut permettre un PFE mention recherche, de l'ordre de quatre étudiants par an, dont deux actuellement en doctorat.

Les stages sont le lieu principal de l'acquisition pré-professionnalisante. Après les deux stages du DEEA, un 3^{ème} stage de deux mois est organisé en DEA. Il fait l'objet d'un suivi attentif par une équipe spécifique dont la commission pédagogique et de recherche (CPR) a demandé le renforcement. L'étudiant présente un exposé de son projet en amont du stage et, à l'issue, une analyse critique de son expérience.

La mutualisation de l'enseignement transformation-réhabilitation permet l'intervention croisée d'ingénieurs et d'architectes. Les collaborations externes avec l'Université de Rouen et l'INSA de Rouen portant sur l'enseignement du BIM (Building information model) sont mises en avant mais manquent de précisions et de contenus. L'école aurait tout intérêt à développer cet outil, y compris à s'interroger sur son initiation en 1^{er} cycle, voire à sa maîtrise au plus tôt.

Chaque semestre offre une thématique différente abordée dans trois ateliers d'enseignement du projet, du S7 au S9 jusqu'au PFE. Le mode de répartition des étudiants (environ 115 en 4^{ème} année) dans les ateliers pour chaque thématique ou séminaire n'est pas explicité. En S8, la maquette pédagogique n'indique qu'une seule thématique

(paysage environnement) et un seul pôle de projet. Ce dispositif est vraisemblablement à revoir. Le projet urbain du S9 semble être articulé au PFE du S10. Si tel est le cas, il s'agit de la reconstitution de l'année de finalisation du diplôme que le dossier ne développe pas. Le lien entre un semestre d'analyse, de projet urbain, suivi d'un semestre de projet, augmenté par la possibilité de césure offerte par l'école, mériterait d'être questionné. Le mémoire est rédigé en S9. Il y a peu d'éléments dans le dossier sur les liens entre ce mémoire et le PFE avec mention recherche.

La structure du 2^{ème} cycle semble composer avec l'histoire pédagogique de l'école et avec les nécessaires évolutions de la formation. Les articulations entre les séminaires et les thématiques des ateliers sont à expliciter, d'autant que les énoncés montrent des éléments de complémentarité notables. La richesse des contenus et des matières conforte la pluridisciplinarité propre à la formation initiale. Peu d'informations sont communiquées sur l'enseignement du dessin et la place du champ ATR (Art et techniques de représentation) en 2^{ème} cycle, sauf à noter le rôle du dessin pour le séminaire « Architectures, villes et sites ». Enfin, pour l'encadrement du PFE, le rôle entre l'équipe pédagogique des ateliers et le directeur des études est à préciser.

Le dossier fait mention de la précédente évaluation du HCERES et indique le renforcement de l'enseignement de l'outil numérique, la décision d'abandonner l'enseignement de l'espagnol et l'inscription de l'école dans la ComUE Normandie Université. Le renforcement de l'outil numérique et l'enseignement du BIM sont judicieux. L'intensification de l'apprentissage pour l'utilisation de l'anglais est également pertinente.

S'agissant des échanges internationaux, les éléments quantitatifs ne sont pas connus. La commission « Vie internationale » statue sur les départs en fonction de critères de sélection. Le règlement des études précise les conditions pédagogiques pour la validation des séminaires. En revanche, ne sont pas fournis d'éléments pour l'absence de la traversée d'une thématique. Les étudiants pouvant partir en S7, S8 ou S9, leur parcours au sein de l'école est alors différent et oriente le PFE. L'ouverture internationale est notamment mentionnée au regard de la présence d'enseignants étrangers dans les jurys du diplôme et de l'organisation de l'événement « International Staff training week » en 2012 et 2014. Afin de conforter sa stratégie à l'international, l'école a renforcé l'équipe administrative chargée de ce sujet.

Les effectifs sont stables : 232 étudiants en 2013-2014 (115 en 1^{ère} année, 117 en 2^{ème}) et 241 étudiants en 2014-2015 (114 en 1^{ère} année, 127 en 2^{ème}). L'école note une augmentation des candidatures d'étudiants étrangers et un équilibre entre sortants et entrants, même si la multiplicité des départs en échanges et la « traversée des 3 thématiques » comme base du cursus peut poser la question de la continuité pédagogique. Il n'y a pas d'indications précises concernant le nombre d'étudiants ayant bénéficié de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Chaque année, environ 7 inscrits ont le statut d'EAE (étudiants avec aménagement des études).

- Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

L'appartenance à la ComUE Normandie Université marque un positionnement fort dans l'environnement régional. Elle implique, entre autres orientations, la participation à des projets de formation commune, à des expertises et à des projets de recherche. Par ailleurs, la mise en place d'un observatoire de données sur la métropole normande vise à constituer une base de recherche pertinente. Toutefois, l'absence de statut d'enseignants chercheurs en architecture est un frein à une meilleure reconnaissance de la recherche dans ce domaine.

Des partenariats institutionnalisés reconnus s'ajoutent au parcours co-habilité du master DRAQ (*Diagnostic et réhabilitation des architectures du quotidien*) avec l'Université du Havre. Il existe, en lien avec l'Université de Caen Normandie, le master *Urbanisme durable* (master professionnalisant), et en lien avec le centre hospitalier universitaire, une convention pour des enseignements en *Architecture et ergothérapie*. Au-delà du territoire régional, avec les ENSA de Bordeaux et Toulouse et l'UAH, l'école participe au master *Filière architecture et paysage* (FAP) appelé à devenir un master international.

Un bilan sur l'investissement de ces partenariats pourrait être réalisé. Il permettrait de conclure des arbitrages pour intensifier les efforts sur les partenariats les plus efficaces.

- Insertion professionnelle et poursuite d'études

Sur la période récente, le DEA est délivré au total à environ 70 % des étudiants, si l'on tient compte de trois présentations aux épreuves terminales du diplôme. 30 % des étudiants redoublent chaque année, 50 % des étudiants sont diplômés à l'issue du cursus de deux années et 34 % à l'issue de trois années d'études. Pour 2013-2014, le taux de réussite au diplôme en 5^{ème} année est peu satisfaisant, il est de 60 % (nombre d'inscrits ayant obtenu leur diplôme en un seul essai). Une réflexion approfondie sur cette situation est à mener.

Concernant l'insertion professionnelle, bien que le dossier ne précise pas les lieux géographiques de destination des diplômés, le suivi effectué en 2011, seul disponible, montrait que 80 à 85 % d'entre eux trouvent un emploi dans l'année, majoritairement dans le secteur des entreprises privées. 15 % travaillaient en indépendants, moins de 10 %

étaient employés dans le secteur public. Il est prioritaire que l'école se dote d'un outil performant de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

- Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est composée de 48 enseignants dont 33 enseignent aussi en 1^{er} cycle. Ils sont très majoritairement titulaires, parmi lesquels on constate 10 docteurs ou équivalents dont 1 HDR (habilitation à diriger des recherches) et 5 doctorants. En outre, 4 docteurs et 1 doctorant figurent parmi les contractuels.

La CPR constitue le principal outil institutionnel qui travaille, d'une part, sur des thématiques pédagogiques (programme des études, suivi des recrutements) et, d'autre part, sur les sujets de recherche, domaine considéré comme encore peu structuré. Plusieurs séminaires sont réunis chaque année pour assurer, valider et réorienter la mise en œuvre du programme pédagogique des enseignements. Sur la base de ces séminaires, de workshops, etc., et donc d'une implication collective avérée des enseignants, l'autoévaluation paraît bien conduite et relève les points clefs à améliorer. On note des équipes pédagogiques très impliquées : réunions multipartites, pré-orientation des lycéens, suivi des stages, des étudiants en mobilité et des étudiants en difficulté, élaboration partagée du dossier transmis au HCERES, etc.

L'évaluation des enseignements par les étudiants a été pensée comme une campagne limitée dans le temps. Elle se déroule en novembre et en mars de l'année universitaire et ce sont les enseignements du semestre précédent qui sont interrogés. L'évaluation se base sur un questionnaire validé par la CPR. Trois thèmes sont traités : environnement et moyens pédagogiques, modalités pédagogiques et contenus des enseignements. Cependant, cette évaluation n'a pas été mise en œuvre régulièrement depuis 2011.

Conclusion

Points forts :

- Le choix des thématiques, en vis à vis avec l'atelier, institue un parcours de formation potentiellement riche.
- Les séminaires de recherche, déclinés sur 3 semestres, ont un poids important dans le programme des études.
- L'enseignement de la réhabilitation constitue un ancrage fort du projet de l'école.
- L'établissement bénéficie d'un ancrage régional et international très satisfaisant.
- Les modalités de l'enseignement de l'anglais conduisent à un niveau de maîtrise de la langue solide lors du test TOEIC.
- Le suivi du stage en milieu professionnel, incluant un projet professionnel et un retour d'expériences, est rigoureux.
- Les profils des enseignants sont de grande qualité.

Points faibles :

- Manque de lisibilité pédagogique des liens entre les thématiques abordées et les séminaires.
- La structure du S8 diffère du schéma des choix proposés aux étudiants (une seule thématique traitée durant ce semestre).
- Il existe un risque de discontinuité pédagogique pour les étudiants bénéficiant d'un échange international, la « traversée des 3 thématiques obligatoires » n'est pas explicitée.
- Manque de données s'agissant du devenir des diplômés.
- Absence de précisions sur les liens avec l'INSA de Rouen concernant la formation partagée « ingénieur-architecte ».

Recommandations pour l'établissement :

Le dossier répond aux attendus du HCERES. Il est augmenté de publications de qualité. L'élaboration de ce dossier correspond à une réelle démarche collective, animée lors de séminaires ou workshops.

Il paraît nécessaire de poursuivre la réflexion concernant les articulations pédagogiques entre thématiques d'atelier, problématiques traitées dans les semestres et les séminaires, en pensant la dimension environnementale de manière transversale. La combinatoire des enseignements thématiques et des problématiques de projet est confuse. Par ailleurs, la place de la recherche est à renforcer.

La mise en œuvre des départs des étudiants en échanges internationaux est à adapter au programme pédagogique.

Enfin, améliorer et systématiser les évaluations des enseignements par les étudiants et, pour ce qui en est connu, travailler la communication entre enseignants et étudiants sur les attendus en compétences en particulier, sont des chantiers à développer.

Observations de l'établissement



École
nationale supérieure
d'architecture
de Normandie

27, rue Lucien Fromage
B.P. 04
76161 Darnétal Cedex

Téléphone 02 32 83 42 00
Télécopie 02 32 83 42 10

ecole@rouen.archi.fr
www.rouen.archi.fr

Etablissement public national
à caractère administratif créé par
décret n° 81 331 du 6 avril 1981

HCERES
Formations et diplômes
A l'att. de **Jean-Marc GEIB**
Directeur
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Darnétal, le 25 février 2016

Objet : réponse au rapport d'EVALUATION de la formation DEA valant grade de master.

Monsieur,

Nous remercions le comité d'évaluation de l'HCERES pour la précision du rapport établi, qui dans l'analyse restituée est au plus juste des actions réalisées. Au-delà du rapport qui est une radiographie à l'instant T, nous avons conscience que c'est tout le processus de travail autour de cette évaluation qui conforte la dynamique existante sur le plan de la formation, de la recherche et de la gouvernance.

Aussi, certains éléments factuels et numériques peuvent être rapidement clarifiés :

- le programme pédagogique comprend 13 Unités d'enseignements et non pas 11,
- le nombre d'étudiants en VAE s'élève à 13 par an,
- il existe bien 4 thématiques d'atelier sur les trois semestres : expérimentation et matérialité / projet urbain / Transform / architecture paysage et environnement et non pas trois comme indiqué,
- toutes les thématiques sont articulées au PFE (pas seulement le Projet Urbain).

Ces imprécisions restent cependant très mineures.

En revanche, d'autres remarques appellent une réponse plus détaillée et dans un temps plus long. La spécificité culturelle des écoles d'architecture s'enracine dans l'histoire des structures d'enseignement de l'architecture. Elle est aussi liée à un lieu de formation et à l'essence intellectuelle de cette formation.



Normandie Université



La pratique du projet est au cœur de la formation de l'architecte. Nous nous efforçons de la décliner, au-delà du programme pédagogique, par des dispositifs et outils qui intègrent les étudiants dans cette synergie du projet. Ainsi, dans le cadre de l'écriture du nouveau programme d'habilitation donnant lieu à accréditation par le MCC et le MESR, le dispositif d'échanges et de débats instauré au sein de la Commission de la Pédagogie et de la Recherche a d'ores et déjà permis d'aborder nombre de réflexions soulevées dans le rapport du HCERES.

Dans ce cadre, l'item 1 « *objectifs de la formation et modalités pédagogiques* » a suscité des contributions par champs.

Champ TPCAU et VT :

- Les 4 thématiques dont 3 seraient obligatoires pour le parcours de l'étudiant ne sont pas « localisées » comme cela est décrit dans la synthèse, à savoir : en S7 pour l'expérimentation / matérialité, en S08 pour le paysage et l'environnement et en S9 pour le projet urbain. En fait, 4 thématiques sont offertes à l'étudiant :

- expérimentation et matérialité,
- projet urbain,
- Transform
- architecture paysage et environnement.

Les étudiants doivent en choisir 3 au cours de leur cursus.

Le S 10 (PFE) permet de retrouver les 4 thématiques offertes éponymes.

- Il est vrai que les projets S7/S9 sont mutualisés. Ce choix a été retenu au regard du nombre important de mobilités à l'internationale. Effectivement cette mutualisation permet de conserver une offre d'atelier pluriel alors que le nombre d'étudiants est en baisse en M1 (départ en mobilité).

- Le S8 est introduit par une initiation au paysage « concret » dans le cadre d'un « intensif », et la thématique peut ensuite être développée dans le cadre d'un projet long.

- Le PFE mention recherche permet la prolongation du mémoire fait en S9 à condition que l'étudiant obtienne la note minimum de 15 au mémoire de séminaire. Les PFE recherche peuvent être dans une des 4 thématiques au choix pour l'étudiant.

- La création bien que récente du Groupe de Recherche en Formation « ATE Normandie » a permis davantage de relier les enseignements de séminaire aux axes traités par le GRF.

Champ STA :

- Précision sur l'enseignement numérique : L'enseignement BIM, maquette numérique en Master 1 est un optionnel où collaborent quinze étudiants en architecture et une douzaine d'ingénieurs de l'INSA, filière Performance Énergétique du bâtiment.

Le contenu de cet enseignement pluridisciplinaire permet d'aborder la rénovation énergétique du patrimoine architectural du **XX^{ème}** siècle par la maîtrise de méthodes de conception collaboratives et l'application des outils numériques BIM dans le projet. Ces binômes d'étudiants explorent les problématiques scientifiques, économiques et réglementaires liées à la maîtrise de l'énergie dans la construction au travers de maquettes modélisées « intéropéra ».

Champ ATR :

- Les enseignants du champ ATR regrettent de ne pas avoir été suffisamment clairs dans les énoncés. Considérer « *l'enseignement du dessin* » comme le seul objectif pédagogique dévolu au champ ATR semble très réducteur. Le champ ATR bien qu'étant insuffisamment présent en Master faute d'heures disponibles dispose de :

- un séminaire « *Architecture, Arts et Cinéma* » pour ce qui concerne son volet « *recherche* »,
- un optionnel « *scénographie théâtrale et urbaine* » pour ce qui concerne son volet « *formation aux métiers de l'architecture* »,
- un enseignement de représentation en ce qui concerne le « *PFE* ».

L'item 2 « *positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socioéconomique culturel* »

Il est vrai que le projet d'établissement a inscrit le développement partenarial comme un axe fort de développement. Effectivement le lien multipolaire avec les partenaires est incontournable pour la reconnaissance de l'école, pour la sensibilisation dans un territoire à la culture architecturale et surtout pour nourrir les parcours étudiants d'expérience en situation concrète. Les partenariats permettent une pratique opérationnelle et une immersion des étudiants avec les acteurs, ils sont aussi une manière de diffuser la culture architecturale : l'optionnel bois en convention avec les acteurs de cette filière de la construction est à ce titre exemplaire. Par ailleurs, les jalons universitaires régionaux déjà posés à travers les articulations pédagogiques développées pour le « L » et le « M », servent désormais de socles pour construire le « D ». Cependant il paraît difficile de parler d'« arbitrage nécessaire » pour intensifier les efforts sur les partenariats les plus efficaces car ils sont bien souvent dépendants des propositions des partenaires. Nous sommes dans une stratégie opportune de « réaction » en renouvellement constant. La démarche de bilans partenariaux tant sur un plan financier que pédagogique a été mis en place en 2015 et présenté en conseil d'administration. La capitalisation d'un tel travail et son analyse sur quelques années permettra sans aucun doute d'infléchir la stratégie. Nous ne sommes ni une école d'ingénieur ni une composante de l'université.

C'est l'échelle de notre établissement qui nous permet une véritable proximité entre enseignants, étudiants et administratifs. Même si nous avons intégré les apports positifs du rapprochement avec les modalités de l'enseignement supérieur universitaire, nous le voyons comme une mutualisation des performances et non pas comme un renoncement, dans la dilution de nos spécificités, fussent-elles culturellement inscrites. En effet, elles sont ce qui justement intéresse nos partenaires, elles sont ce qui forment notre « dot » dans ce mariage.

L'item 3 « *insertion professionnelle et poursuite d'études* » est un vaste sujet et l'outil Taïga déjà mis en place est effectivement à consolider pour recueillir les informations mais également les exploiter. Sans vouloir se défaire, ces indicateurs utiles et chronophages au départ de leur utilisation sont développés dans une ère de réforme générale des politiques publiques et de réduction des plafonds d'emploi qui met l'école dans une position de fonctionnement difficile, en raison d'un grand nombre de départ à la retraite et de leur non-remplacement ou de leur remplacement par des contrats précaires.

L'item 4 « *pilotage de la formation* » appelle une remarque particulière sur le statut des enseignants. L'absence encore à ce jour d'un statut d'enseignant-chercheur oblige l'ENSA Normandie à jouer un rôle de « perfuseur » et d'utiliser tous les moyens à sa disposition : décharge, ligne de publication sur fonds propres, budget recherche sur fonds propres, équipements, locaux, en création et en gestion supplémentaire, l'ETP valorisation de la recherche sur contrat d'établissement

En effet, quand le service de l'enseignant comprend un tiers d'heures en plus qu'à l'université, avec une année plus longue, quand le déroulement de carrière n'incorpore en rien les résultats des activités de recherche (publications, activités scientifiques, implication dans la vie scientifique des structures de recherche), la motivation repose donc sur des personnes dont l'énergie et le travail s'apparentent surtout à une forme de bénévolat, mettant l'ENSA Normandie en quasi-obligation de supporter et de soutenir par des organisations internes sur mesure.

A cela s'ajoute la question réelle, liée au turn-over des enseignants, qui certes amène le renouvellement des pratiques et des pensées mais en même temps désarticule les équipes et les dynamiques collectives, problème qui se pose d'ailleurs de la même façon à l'échelle du bassin universitaire rouennais.

En conclusion, la remise à plat dans le champ de la formation du programme pédagogique articulé au projet d'établissement, accompagnée d'une attention inventive à la construction d'un parcours professionnel et personnel de l'étudiant au travers de divers dispositifs spécifiques, seront les garants d'une réponse juste et plurielle aux questions soulevées et à la confusion ressentie. Ces chantiers, menés obligatoirement de front, en cohérence et en appliquant un traitement raisonné des urgences nombreuses imposées à l'école, permettront de mettre en œuvre le renouvellement des pensées en architecture.

Tout en souhaitant souligner l'importance du contexte d'un établissement au sein d'une évaluation dont les grilles d'analyse ne sont pas nécessairement adaptées à ses spécificités (masse, structure, histoire), la rédaction du dossier a permis de prendre la mesure d'éléments dont nous percevons les signaux faibles, et les remarques du rapport nous permettent de nous repositionner. Il reste à souhaiter que le questionnement permanent des équipes permettra d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé, le fonctionnement de l'école et l'épanouissement des étudiants et de leurs enseignants.

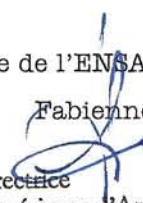
Ils devront être pris en compte dans l'élaboration de la nouvelle maquette pédagogique 2016 – 2020.

La dynamique engagée à l'occasion de ce moment programmatique axé sur la reconversion des structures de l'enseignement, conforté par un développement scientifique avéré, permettra de sédimer un engagement collectif conjoint des enseignants, des administratifs, pour et avec les étudiants au regard de l'évolution des métiers de l'architecture et des enjeux contemporains de la formation.

Une mission toujours aussi enthousiasmante

Je reste naturellement à votre disposition et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération.

La Directrice de l'ENSA Normandie,
Fabienne FENDRICH



La Directrice
de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture
de Normandie
Fabienne FENDRICH

NB : Ce courrier s'appuie sur les différentes contributions par champ